

## **RAPPORT D'ACTIVITE**

**EXERCICE 2023**

***Foyer le Passage***



*14 route du pont du chêne 69340 FRANCHEVILLE*

*04 78 59 52 27*

*Directeur de secteur – Mr Jean Dominique BITTEL*

*Directrice de pôle : Mme Corinne BRUNEL*

*Chef de Service : M. Olivier CHRISTOPHE*

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Mme Anna SAURI LOPEZ

# 1. Activité et personnel

## 1.1. Activité

Le foyer le Passage a réalisé de 4 174 journées cumulées en 2023 soit 50 journées de plus que le prévisionnel. En 2022, 80 journées de plus avaient été faites. Cela reste sensiblement égal.

Ce résultat s'explique essentiellement par les sorties des jeunes de l'établissement qui ont pu être anticipées et, en parallèle, les admissions qui ont pu se faire dans la continuité de ces sorties. Le flux continu de départ et d'arrivée a permis ainsi de conserver une activité constante.

Celle-ci a pu se faire aussi avec un surcroît d'activité anticipé sur le début de l'année permettant de conserver une activité positive sur l'année, qui reste une préoccupation majeure de l'équipe de direction.

## SUIVI DE L'ACTIVITE 2023 026 LE PASSAGE

CAPACITE D'ACCUEIL Places pérennes		
Nbr de places autorisées		11
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	95%	3 814
Accordé	0%	0
PRIX DE JOURNEE MOYEN		
Accordé		

CAPACITE D'ACCUEIL d'urgence		
Nbr de places autorisées		1
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	85%	310
Accordé	0%	0

Tarif autre 0

MOIS	Usagers présents fin de mois	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS									EN EUROS								
			REALISE			ACCORDE		ECARTS				REALISE				ACCORDE		ECARTS		
			2022	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%	2022	PJ 2023	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2022	%	
Janvier	13		364	392	392	349	349	43	43	112%	57 366	193,31	75 778	75 778	67 465	67 465	8 312	8 312	112%	
Février	13		335	364	756	317	666	47	90	114%	52 796	193,31	70 365	146 142	61 279	128 744	9 086	17 398	114%	
Mars	13		372	403	1 159	350	1 016	53	143	114%	58 627	193,31	77 904	224 046	67 659	196 403	10 245	27 643	114%	
Avril	12		365	369	1 528	340	1 356	29	172	113%	57 524	193,31	71 331	295 378	65 725	262 128	5 606	33 249	113%	
Mai	11		370	344	1 872	350	1 706	-6	166	110%	58 312	193,31	66 499	361 876	67 659	329 787	-1 160	32 089	110%	
Juin	11		360	330	2 202	340	2 046	-10	156	108%	78 664	193,31	63 792	425 669	65 725	395 512	-1 933	30 156	108%	
Juillet	10		364	315	2 517	349	2 395	-34	122	105%	79 538	171,53	54 032	479 701	59 864	455 376	-5 832	24 324	105%	
Août	10		310	310	2 827	349	2 744	-39	83	103%	67 738	171,53	53 174	532 875	59 864	515 240	-6 690	17 635	103%	
Septembre	10		302	311	3 138	340	3 084	-29	54	102%	65 990	171,53	53 346	586 221	58 320	573 560	-4 974	12 660	102%	
Octobre	11		377	339	3 477	350	3 434	-11	43	101%	82 378	171,53	58 149	644 369	60 036	633 596	-1 887	10 773	102%	
Novembre	12		353	317	3 794	340	3 774	-23	20	101%	77 134	171,53	54 375	698 744	58 320	691 916	-3 945	6 828	101%	
Décembre	12		359	380	4 174	350	4 124	30	50	101%	78 445	171,53	65 181	763 926	60 036	751 952	5 146	11 974	102%	

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

Prérempli si ouverture 365 jours au prorata temporis  
A SAISIR si répartition différente

## 1.2. Personnel

### Effectifs au 31/12/2023

	Effectifs autorisés	Postes vacances au 31/12/2023
DIRECTION	1 ETP	
ADMINISTRATION	0.5 ETP	
EDUCATIF	6.3 ETP	2
SOIN	0.25 ETP	
ENTRETIEN/HEBERGEMENT	3.11 ETP	
	<b>11.16 ETP</b>	

Comme beaucoup d'établissement de protection de l'enfance, le Passage est confronté à de sérieuses difficultés de recrutement. Fin 2023, deux postes étaient vacants, un depuis le fin février et un depuis fin septembre. Malgré une diffusion très large de nos offres d'emplois, nous avons reçu très peu de candidatures et n'avons pas été en mesure d'en retenir en raison de profils inadaptés.

Une éducatrice spécialisée est également en arrêt maladie depuis octobre 2022.

Nous arrivons à fidéliser quelques salariés intérimaires ou autoentrepreneurs, ce qui nous permet de limiter le nombre d'intervenants éducatifs auprès des jeunes et préserver autant que possible un environnement sécurisé. Nous avons proposé à ces intervenants d'évoluer sur des postes en CDI mais pour des raisons financières ou de refus de s'engager sur une longue durée, ils ont systématiquement décliné nos propositions.

Il convient de souligner le recrutement en CDI en août 2023 d'une éducatrice spécialisée auparavant en contrat d'apprentissage sur le même site. Ces contrats en alternance constituent une réelle plus-value pour nos établissements. Ils nous permettent de recruter des jeunes professionnels diplômés avec un regard neuf, pouvant proposer des pratiques innovantes, qui s'intègrent généralement facilement dans la mesure où ils ont eu l'occasion d'éprouver le monde du travail lors de leurs stages.

### Analyse de la pratique

Equipe éducative : 12 séances ont pu se dérouler. Tous les professionnels éducatifs participent à cette instance qui fait partie des temps repérés au niveau du planning annuel des réunions.

Surveillants de nuits : 8 séances ont pu se dérouler. Celles-ci se font en commun avec les surveillants de nuit de la MECS Notre Dame. Elles sont repérées au niveau du planning annuel des réunions.

Chef de service éducatif : Il bénéficie de 5 séances par an d'atelier de co-développement avec d'autres chefs de service éducatif de l'association. Les ateliers ont pour objectif d'améliorer la pratique professionnelle de chacun, d'élargir la réflexion et le champ d'expériences tout en contribuant à renforcer la cohésion de la ligne managériale. Ils permettent aussi de renforcer la relation de soutien et d'entraide.

### Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2021		
Formation collective * ou Formation individuelle **	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
CHRISTOPHE Olivier, chef de service éducatif	CAFERUIS de Janvier 2023 à novembre 2024	ENSEIS

Sur 2023, en dehors de la formation qualifiante de Monsieur CHRISTOPHE, les personnels du site n'ont pas bénéficié de formation. Cette situation doit rester exceptionnelle, la qualité de l'accompagnement éducatif exige de disposer d'une équipe éducative formée, disposant de compétences permettant de répondre de manière adaptée aux besoins des adolescents.

En outre, dans un contexte marqué par une forte pénurie d'éducateurs, proposer des actions de formation, répondant aux attentes des salariés, tend à renforcer leur engagement et leur fidélité.

## 2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

### 2.1 Faits marquants

- Comme beaucoup de structures d'hébergement, et afin de garantir une continuité de fonctionnement, Le Passage a eu recours à du personnel intérimaire et des autoentrepreneurs faute de candidatures pour des CDD de remplacement voire des CDI.
- Une présence de 3 éducateurs en CDI, sur 6 postes accordés à l'organigramme, une bonne partie de l'année, sans altérer la continuité éducative proposée aux jeunes accueillis.
- Pas de réalisations de projets personnalisés écrits par manque de personnel, priorité mise sur l'accompagnement quotidien.
- Etablissement relais pour de nombreuses structures du Pôle mais aussi de l'association lors d'évènements nécessitant une mise à distance des jeunes impliqués afin de pouvoir envisager par la suite un retour serein dans leur établissement d'origine et d'éviter ainsi les ruptures de parcours.
- Sur un effectif de 12 jeunes, 4 étaient des jeunes majeurs avec une dérogation pour rester sur une place « mineur ». Les demandes de dérogation ont pour objectif de poursuivre et consolider l'accompagnement éducatif, de permettre aux jeunes de gagner en autonomie et surtout d'éviter les sorties « sèches » du dispositif de protection de l'enfance.

### 2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

Divers projets collectifs ont été mis en place au cours de l'année au sein du foyer Le Passage : camps, sorties culturelles, évènements sportifs, fête des voisins et projets partenariaux aux approches socioculturelles.

**CINE DEBAT** : Sur un autre pan de l'accès à la culture, poursuite du cycle ciné-débat au sein de notre établissement. L'animation des séances par des étudiants en service civique (via le dispositif UNICITE) met en valeur l'expérience d'autres jeunes qui ont décidé de s'engager volontairement.

**MARAUDES** : Dans le cadre de réparation éducative, l'équipe a pris le parti depuis 2021 que celle-ci soit exercée au profit des personnes dans le besoin. Certains jeunes ont ainsi pu aider une association pratiquant des maraudes. Depuis 2022 il a été décidé de les poursuivre via une autre association où les jeunes peuvent être encore plus actifs dans l'aide apportée. Le projet est même allé au-delà de cette notion de réparation puisque des interventions ont eu

lieu en dehors de ce contexte (ex : suite à la fête des voisins, redistribution de préparations alimentaires non consommées à des personnes dans le besoin).

**ANIMATION DENTAIRE :** Une assistante dentaire et animatrice dentaire indépendante est venue effectuer au sein de notre établissement des ateliers ludiques et pédagogiques sur la santé et l'hygiène dentaire

**STAGE de BOXE :** Les jeunes du Passage ont pu prendre part à un stage organisé à la MECS Notre Dame durant 3 jours.

**PARTICIPATION EVENEMENTS SPORTIFS et CULTURELS :** Matches de football, de basket-ball mais aussi des concerts.

**JOURNEE DDJS :** Durant l'été, des journées sont organisées par la DDJS autour de différentes activités sportives.

**TRANSFERTS :** Trois transferts ont été organisés : l'un de 4 jours en février durant lequel les jeunes ont pu partager le plaisir de la montagne et s'initier au ski et deux autres d'une semaine, en juillet dans les gorges du Verdon et en août sur la côte d'azur.

**PROJET CULTUREL :** Sous la houlette de réalisateurs professionnels, les jeunes ont pu participer à des courts métrages et être nominés au festival du film du sens critique. Les thématiques retenues sont l'égalité homme/femme, la socialisation par l'inclusion, la discrimination. L'un des films a obtenu un prix.

**PROJET SOLIDAIRE AU MAROC :** La mise en place d'un séjour solidaire au Maroc a été faite. Malheureusement, pour des raisons administratives et suite au tremblement de terre, ce projet a été décalé à 2024. Il devrait avoir lieu en avril 2024.



## 2.3 Expression et participation des usagers

### Expression et participation individuelle des usagers

Le Plan d'Action Partagé est un projet d'accompagnement qui reprend les difficultés, les problèmes et les demandes de l'enfant qui sont transformés en besoins puis en action pour répondre aux besoins. Ce document regroupe le point de vu des professionnels, du jeune et des titulaires de l'autorité parentale.

Les premiers PAP ont été élaborés cette année.

Il est également important de préserver des temps informels dans la communication avec les jeunes. Ces moments sont nombreux et présents tout au long de la journée. Ils regroupent les jeux, les repas, les temps devant la télé, ... Ils participent à l'expression et la participation de l'utilisateur.

### Expression et participation collective des usagers

La réunion des jeunes, appelée « Ça se discute » est un des temps d'expression des usagers. Lors de cette réunion sont évoquées des questions sur la vie du foyer, les règles de vie et l'élaboration de certains projets comme les camps, les activités, etc... Son rythme a été modifié à plusieurs reprises passant de mensuel à bihebdomadaire après à une période hebdomadaire. Cette réunion a lieu les mercredis à 19h. Chaque jeudi suivant, un point est fait en réunion d'équipe afin de prendre connaissance des différents thèmes abordés et de pouvoir répondre immédiatement ou pas à certaines des demandes des jeunes.

Deux CVS ont eu lieu en 2023.

L'objectif du CVS est d'échanger sur l'amélioration de la qualité de prise en charge des jeunes au foyer. Les demandes exprimées lors de cette rencontre sont relayées par un représentant élu des jeunes, accompagné par l'éducateur chargé d'animer le CVS. Des réponses peuvent être apportées immédiatement par les professionnels présents lorsque cela est possible ou en différé par la direction.

## 2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Dans le cadre de la fiche action N°4 « outils de lutte contre le risque de maltraitance » du plan d'amélioration, en 2020 a été établi un nouveau protocole concernant le traitement des événements indésirables et la mise en place d'une cellule de veille.

Chaque « Fiche incident » fait l'objet d'un traitement de l'incident en réunion pluridisciplinaire par le chef de service et son équipe.

Un bilan annuel, dans le cadre de la cellule de veille, est effectué avec l'équipe, le chef de service et le directeur.

5 fiches incidents sont à déplorer au sein du foyer :

- ✓ 2 pour deux jeunes différents sur l'utilisation inadaptée de leur téléphone
- ✓ 1 pour une jeune en possession de cannabis
- ✓ 1 pour violence physique d'un jeune sur une éducatrice
- ✓ 1 pour un jeune accueilli sur la place d'accueil d'urgence pour des faits de violences, verbales, menaces et intimidation sur l'équipe éducative

Il est à noter que les deux derniers incidents ont fait l'objet d'une transmission d'une fiche d'événements indésirables à la DPPE dont une a conduit à une réorientation immédiate du jeune.

Chaque protagoniste a été reçu par le chef de service afin d'être repris sur les événements dans un double axe : celui de la protection et de la réparation ou de la sanction si cela était nécessaire. L'appel à des ressources extérieures a été faite lorsque cela s'est avéré nécessaire.

## 2.5 Démarche qualité

### Avancée de la démarche

Date d'autorisation	2022
1 <sup>ère</sup> évaluation interne	2011
1 <sup>ère</sup> évaluation externe	2015
2 <sup>ème</sup> évaluation interne	2019
2 <sup>ème</sup> évaluation externe	2025

Pour rappel, les fiches actions du **PAC** étaient les suivantes :

- ✓ Fiche action **N°1** : personnalisation de l'accompagnement
- ✓ Fiche action **N°2** : expression et participation des adolescents et leur famille
- ✓ Fiche action **N°3** : adaptation et évolution des locaux
- ✓ Fiche action **N°4** : outils de lutte contre le risque de maltraitance
- ✓ Fiche action **N°5** : le projet d'établissement
- ✓ Fiche action **N°6** : actualisation du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement
- ✓ Fiche action **N°7** : développement du partenariat
- ✓ Fiche action **N°8** : la place du foyer Le Passage dans le projet pôle
- ✓ Fiche action **N°9** : mise en place de l'évaluation externe

Les Fiches **N°7** et **N°8** ont été mises au travail en 2023.

L'évaluation externe concernant la Fiche action **N°9** débutera en 2024 ou 2025.

## 3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

### 3.1 Admissions

#### 3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	2023	2022	2021	Evolution N/N-2
Admissions réalisées	2	5	7	-71%
Admissions non réalisées	23	23	25	-8%
Dont refus du service	23	19	25	
Admissions en cours de traitement	0	0	0	
<b>TOTAL DEMANDES D'ADMISSION</b>	<b>25</b>	<b>28</b>	<b>32</b>	<b>-22%</b>

En 2023, seules deux admissions ont pu être réalisées en raison d'un faible nombre de sorties. En effet, la plupart des jeunes susceptibles de sortir ont bénéficié d'une dérogation afin de rester sur une place mineure malgré leur majorité pour les raisons indiquées précédemment.

Le nombre de demandes d'admission restent sensiblement le même malgré une légère baisse.

#### 3.1.2. Refus d'admission

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	2023	2022	2021
Pas de place	19	19	17
Non adhésion du jeune	0	0	1
Non adhésion de la famille	0	0	0
En limite d'âge à l'admission	2	0	1
Maintien d'une mixité de genre	0	0	0
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	0	2	6
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement	0	0	0
Autres	2	2	0
<b>TOTAL REFUS D'ADMISSION</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>25</b>

Le nombre de refus d'admission est identique à celui de l'année précédente.

On note que les refus d'admission pour faute de places disponibles sont largement majoritaires voire exclusifs.

Deux refus sont à noter car les jeunes n'entraient pas dans notre tranche d'âge. Les deux autres ont connu une main levée du placement entraînant de fait l'annulation de leur venue au sein de l'établissement.

Nous veillons à garantir un accompagnement sécurisé et individualisé permettant de répondre aux besoins singuliers de chaque jeune.

Pour autant, tout dossier d'admission est étudié sans restriction.

### 3.1.3. Usagers admis

CARACTERISTIQUES DES ADMISSIONS	2023	2022	2021
Moyenne d'âge des admissions	15,9	15,8	15,3
Pourcentage de filles dans les admissions	0%	60%	43%

L'âge moyen des admissions est quasiment le même depuis 3ans.

Cette année, et contrairement aux précédentes, aucune fille n'a été admise.

### Caractéristiques des usagers admis dans l'année

TYPE DE MESURES - USAGERS ADMIS	2023	% année N	2022	2021
Placement judiciaire confié	2	100%	5	7
Placement administratif	0	0%	0	0
Placement direct par le juge	0	0%	0	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	0	0%	0	0
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	0	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>		<b>5</b>	<b>7</b>

La tendance se confirme au fil des années. Toutes les admissions se sont faite à partir d'un placement judiciaire. Elles ont concerné des jeunes en situation de danger ou en risque de l'être au domicile parental (carences éducatives, violences intrafamiliales, déscolarisation...).

## Origine géographique

PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - TERRITOIRE	2023	% année N	2022	2021
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	2	8%	0	1
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	2	8%	0	0
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	2	8%	0	0
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	0	0%	1	0
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	1	4%	0	0
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	3	12%	1	
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	0	0%	0	1
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	2	8%	0	0
Territoire MDM St Fons Vénissieux	5	20%	2	2
Territoire MDM Villeurbanne	3	12%	0	0
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	0
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	2	8%	0	0
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	0	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0	0
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	1	1
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	1	4%	0	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	2	8%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	1
Métropole Méomie	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>		<b>5</b>	<b>7</b>

La grande majorité des admissions proviennent de la Métropole de Lyon. La situation peut néanmoins évoluer d'une année sur l'autre.

## Scolarité / Formation professionnelle

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION A L'ADMISSION	2023	% année N	2022	2021
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	1	50%	1	3
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	1
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	1
SEGPA Collège	0	0%	0	0
IME - IMPRO	0	0%	2	0
Lycée - Lycée prof	0	0%	0	1
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	0	0%	0	1
Salarié	0	0%	1	0
Descolarisation	1	50%	0	0
Autres	0	0%	1	0
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>		<b>5</b>	<b>7</b>

## Accueil d'urgence

ACCUEIL D'URGENCE	2023	2022	2021
Nombre d'accueils d'urgence	5	2	1
Nombre de jours	198	178	86
Nombre d'admissions pérennes dans le service suite à l'accueil d'urgence	0		

Cinq jeunes ont pu bénéficier de la place d'accueil d'urgence : 4 filles et 1 garçon.

En fonction des admissions sur les places pérennes, la chambre d'accueil d'urgence a pu se situer soit à l'étage des garçons soit à celui des filles. C'est pourquoi des demandes sont refusées.

Sur les 5 jeunes accueillis, 3 ont été réorientés vers d'autres structures, 1 est rentrée en famille et la dernière est toujours sur la place d'accueil d'urgence.

Pour rappel, notre protocole d'accueil d'urgence prévoit une réorientation du jeune à l'issue d'un délai d'un mois, renouvelable une fois. Pour autant, il est rare que des solutions de réorientation puissent être trouvées dans ce délai ce qui nous amène à poursuivre l'accompagnement au-delà des délais prévus initialement

## 3.2 Usagers suivis dans l'année

Cette année, 14 jeunes (les jeunes sur la place d'accueil d'urgence ne sont pas pris en compte) ont été suivis.

### 3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

Age des usagers accompagnés	2023	2022	2021
Moins de 3 ans	0	0	
3 - 6 ans	0	0	
6 - 10 ans	0	0	
10 - 14 ans	1	1	5
14 - 16 ans	1	5	9
16 - 18 ans	8	7	4
Plus de 18 ans	4	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>18</b>

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	2023	2022	2021
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	17,2	16,6	15,7
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	1,9	1,4	1,47
Pourcentage de filles dans les accompagnements	36%	50%	41%

La durée de placement a légèrement augmenté avec une moyenne de 1.9 ans en lien avec un accompagnement de grands adolescents et de jeunes majeurs principalement.

Sur 2023, nous avons poursuivi l'accompagnement de 4 jeunes au-delà de leur majorité. Ces derniers n'avaient pas de solutions d'hébergement sécurisées. En outre, une orientation vers un appartement éducatif n'était pas adaptée au regard de leurs capacités immédiates et leur niveau d'autonomie.

TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	2023	% année N	2022	2021
Placement judiciaire confié	14	100%	16	16
Placement administratif	0	0%	0	1
Placement direct par le juge	0	0%	0	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	0	0%	0	1
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	0	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>		<b>16</b>	<b>18</b>

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - AUTORITE FINANCEUR	2023	% année N	2022	2021
Métropole Lyon	13	93%	14	17
Département Rhône	0	0%	0	0
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	1	7%	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>		<b>16</b>	<b>18</b>

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - TERRITOIRE	2023	% année N	2022	2021
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	1	7%	1	1
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	0	0%	0	0
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	0	0%	1	0
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	1	7%	2	7
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	2	14%	1	1
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	2	14%	2	0
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	3	21%	3	0
Territoire MDM St Fons Vénissieux	2	14%	2	1
Territoire MDM Villeurbanne	2	14%	1	2
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	1
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	1
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	0	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0	0
Territoire hors Métropole et Rhône	1	7%	2	1
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	0	1
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
Métropole Méomie	0	0%	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>		<b>16</b>	<b>18</b>

Comme pour les admissions, la provenance des jeunes accompagnés est quasiment exclusivement la Métropole de Lyon et sont intégralement des placements judiciaires.

Concernant les territoires, la situation peut varier chaque année.

### 3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

- **Scolarité ou formation**

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	2023	% année N	2022	2021
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	4	29%	5	5
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
SEGPA Collège	0	0%	0	0
IME - IMPRO	0	0%	1	1
Lycée - Lycée prof	5	36%	5	7
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	1	7%	0	0
Apprentissage	1	7%	2	3
Salarié	1	7%	1	0
Descolarisation	2	14%	0	0
Autres	0	0%	2	2
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>		<b>16</b>	<b>18</b>

Dans le cadre de la mission d'accompagnement à la scolarité, la priorité reste le maintien dans la scolarité ou de l'insertion professionnelle avec des échanges étroits avec les familles et les partenaires (contacts et échanges réguliers via mails, échanges téléphoniques, RDV) à savoir :

- Collèges / Lycées : usage de Pronote, relations partenariales avec les CPE, proviseurs adjoints, assistants sociaux, professeurs principaux, directeurs. Le CIO ou les COP<sup>1</sup> des établissements restent des partenaires privilégiés pour tout le travail autour des orientations (fin 3<sup>e</sup>, 2<sup>nd</sup> ou terminale).
- Apprentissages : relations partenariales avec les patrons, la chambre des métiers, la chambre du commerce et de l'industrie.
- Scolarité spécialisée (ITEP, association PRADO...) : relations partenariales avec les référents des établissements (éducateurs spécialisés, chefs de services, psychologues, responsables pédagogiques, professeurs, etc...).
- SPES : association d'aide aux devoirs du secteur. Ce partenariat est installé et nous le sollicitons en fonction des besoins des jeunes et de leur capacité à respecter le cadre demandé (assiduité aux cours hebdomadaires).

<sup>1</sup> Conseillère d'Orientation et Psychologue

La scolarité reste un point qui cristallise beaucoup de difficultés donc de souffrance pour ces jeunes. Le nombre de jeunes concernés par des retards ou des absences est important d'où une grande vigilance de la part de l'équipe éducative afin de les accompagner et les soutenir dans leur parcours scolaire.

Il est à noter que certains jeunes ont pu être exclus temporairement de leur établissement pour des manquements (retards ou absences) ou des comportements inadaptés. Ces situations restent toutefois à la marge et en aucun cas, elles ont conduit à des exclusions définitives.

Pour les jeunes déscolarisés à leur arrivée, des temps de travail scolaire sont mis en place par les éducateurs afin de permettre aux jeunes de rester dans un certain rythme ou de voir quel niveau ou quelles compétences a le jeune. Cela dure un certain temps, tout est mis en œuvre pour lui permettre de retrouver une activité rapidement.

- **Conduites à risque**

Il est à noter que les conduites à risques se révèlent faibles au sein du foyer au regard de ce qui peut s'observer habituellement dans les foyers d'adolescents.

Mais il n'en reste pas moins que certaines problématiques sont présentes comme :

- Les fugues récurrentes sans pour autant s'inscrire dans une longue temporalité. Elles sont majoritairement de l'ordre de la fugue quotidienne. Aucune fugue de longue durée est observée.
- La prostitution ou une sexualisation précoce et conduites sexuelles à risque.
- La consommation de cannabis
- La présence importante des écrans

Dans la plupart des situations, ces problématiques se cumulent.

Toutes ces problématiques sont traitées par l'équipe éducative, la psychologue et le chef de service sans faire appel systématiquement à des partenaires extérieures. Néanmoins, notre vigilance est accrue et nous pouvons rapidement solliciter des partenaires pour nous aider.

S'agissant des conduites addictives de certains jeunes, qu'elles soient liées à la consommation de cannabis, aux jeux vidéo, réseaux sociaux... l'équipe se montre la fois ferme, en rappelant l'interdiction de consommation de cannabis dans l'enceinte de l'établissement ou en limitant les temps d'utilisation du téléphone portable, tout en proposant des activités alternatives (activités sportives, artistiques, de cuisine...) ainsi que des temps d'échange individualisé avec chaque jeune. Ces espaces de paroles permettent aussi bien de discuter sur leurs préoccupations que de les sensibiliser aux risques associés à la consommation de cannabis substances ou à d'autres comportements addictifs, de leur proposer une orientation vers un service spécialisé...

- **Droits de visite et d'hébergement**

• BESOINS - Droits de visite et d'hébergement	2023	2022	2021
Usagers accompagnés sans hébergement ou uniquement en cas d'urgence			2
Usagers accompagnés en séquentiel (dort hors établissement 1 ou plusieurs jours/semaine)	1		0
Usagers hébergés hors établissement tous les weekends	4	2	1
Usagers hébergés hors établissement 1 à 3 fois / mois	3	3	6
Usagers hébergés hors établissement uniquement en vacances			3
Usagers sans droits d'hébergement familiaux, y compris vacances scolaires	6	11	6
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>18</b>

BESOINS - Visites médiatisées et accompagnées	2023	2022	2021
Nombre d'usagers concernés	3	5	6
<i>Dont visites assurées partiellement par l'établissement</i>	1		2
<i>Dont visites assurées totalement par l'établissement</i>			

Contrairement à l'année précédente, certains jeunes ont pu bénéficier de droits d'hébergement. Cette évolution s'explique par un travail important sur les liens familiaux qui a permis de restaurer des droits d'hébergement.

Concernant les 6 jeunes sans possibilité de retour, 2 sont des MNA et 1 pourrait bénéficier de visite médiatisée mais la mère refuse. Les 3 autres ont ou ont eu des visites médiatisées ou des visites libres.

- **Santé et soins médicaux**

Nous ne repérons pas de problématiques de santé physique particulières. Chaque jeune bénéficie d'un médecin traitant. Le recours à la médecine de ville concerne principalement les maladies courantes.

A chaque admission, un bilan santé et dentaire est réalisé afin de définir les besoins du jeune et mettre en place un suivi adapté.

A leur arrivée, les jeunes sont reçus au moins une fois par la psychologue qui évalue la pertinence ou non d'un suivi et sa rythmicité. Le recours à un(e) psychologue libéral(e) ou à un CMP est possible notamment si le jeune est déjà suivi lors de son arrivée ou si celui-ci ne souhaite pas un travail en interne.

Cette année, des entretiens communs psychologue-éducateur ont eu lieu pour chaque jeune.

Les articulations avec le pédopsychiatre du Pôle se font par l'intermédiaire du chef de service éducatif. Une réunion dite clinique est organisée avec l'équipe tous les deux mois où une voire deux situations de jeunes sont mises en réflexion.

Deux jeunes ont bénéficié de rendez-vous avec le pédopsychiatre du Pôle sans entamer un suivi. Une adolescente est suivie par un psychiatre extérieur.

Une hospitalisation a été faite à notre demande pour un jeune qui était en complète perte de contact psychique.

- ***L'intervention du psychologue***

Notre psychologue, qui est employée à 0.25 ETP, intervient les après-midi du mercredi et jeudi. Ces interventions sont les suivantes :

- Les rendez-vous avec les jeunes :

Une première rencontre est organisée avec chaque jeune, accompagné d'un éducateur référent, dans les semaines suivant son arrivée au foyer, de manière plus ou moins rapide en fonction de ses besoins, de sa demande et de son temps d'adaptation.

Par la suite, des rencontres peuvent être programmées à la demande du jeune ou de l'équipe, de manière ponctuelle avec ou sans éducateur, ou de manière régulière avec le jeune seul.

Les jeunes que le psychologue rencontre régulièrement sont ceux qui adhèrent au suivi et n'ont pas ou sont en attente de soins psychologiques à l'extérieur. Les rendez-vous ont lieu généralement tous les 15 jours.

La psychologue compte une soixantaine de rendez-vous avec jeunes en 2023.

- Les soirées jeux :

Proposition après le repas du soir d'un jeu en petit groupe avec les jeunes, les éducateurs et la psychologue, permettant d'aborder de manière ludique les émotions, l'estime de soi, l'expression orale et le partage groupal de ressentis et de points de vue.

En principe, ces soirées ont lieu une fois par mois. Sur l'année 2023, seules 5 soirées ont été organisées en raison notamment du turn-over sur les postes éducatifs (les soirées jeux étant difficiles à animer avec des éducateurs remplaçants) mais aussi de l'insuffisance de jeunes en période de vacances scolaires.

- La participation à des temps de vie au foyer :

La psychologue partage un temps de repas une semaine sur deux, le mercredi à midi mais également lors des soirées jeux, des temps festifs, de moments informels dans le foyer.

- Le reste de son activité se constitue de :
  - Réunions d'équipe/institutionnelles
  - Lecture de relèves, de dossiers jeunes, recherches documentaires, information sur partenaires/ressources/problématiques diverses
  - Temps d'échanges informels avec les éducateurs sur les jeunes et la vie au foyer
  - Contacts et échanges avec partenaires Acolea/MDM/soin/prévention

### ***Evaluation annuelle des projets personnalisés***

Le manque de personnel stable est venu impacter fortement leur mise en place. La priorité a été donnée à garantir une continuité éducative favorable à leur bon accompagnement.

## **3.3 Usagers sortis**

<b>CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Nombre de sortis	3	4	6

3 jeunes sont partis du foyer en 2023. Les mouvements sur la place d'accueil d'urgence ne sont volontairement pas pris en compte dans ce tableau car ils viendraient fortement impacter les chiffres concernant l'âge moyen de sortie et la durée moyenne de prise en charge.

### 3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

<b>DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Moins de 3 mois	0	1	0
4 à 12 mois	1	0	0
1 à 3 ans	2	3	5
Plus de 3 ans	0	0	1
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	1,76	1,93	2,38

La durée moyenne d'accompagnement diminue sensiblement depuis 2021. Pour autant, et au regard de l'effectif accompagné par l'établissement il est prématuré d'en dégager une tendance.

### 3.3.2. Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	2023	% année N	2022	2021
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille	0	0%	0	1
Fin de mesure - Majorité	3	100%	0	3
Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil	0	0%	4	0
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établissement (collectif)	0	0%	0	2
Accueil chez un tiers ou adoption	0	0%	0	0
Déménagement et autres	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>		<b>4</b>	<b>6</b>

Les 3 sorties concernent des jeunes qui avaient atteint la majorité mais avec une solution d'hébergement et un projet scolaire, de formation ou d'emploi. Aucune sortie sèche n'est à constater sur 2023, ce qui montre la pertinence du travail éducatif accompli et la prise en compte de la suite dans un autre ailleurs pour ces jeunes.

### 3.3.3. Orientation à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	2023	% année N	2022	2021
Chez les parents sans SAEE	1	33%	0	2
Chez les parents avec SAEE	0	0%	0	0
Chez la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	1	33%	0	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale ...)	1	33%	2	3
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	0	0
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche, etc.)	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	0	0%	2	1
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	0
Chez un assistant familial	0	0%	0	0
En établissement médico-social (y compris handicap)	0	0%	0	0
En établissement hospitalier	0	0%	0	0
En internat scolaire	0	0%	0	0
En hôtel	0	0%	0	0
Autre	0	0%	0	0
Inconnu	0	0%	0	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>		<b>4</b>	<b>6</b>

SITUATION SCOLAIRE/PROFESSIONNELLE A LA SORTIE	2023	% année N	2022	2021
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
SEGPA Collège	0	0%	0	0
IME - IMPRO	0	0%	0	0
Lycée - Lycée prof	1	33%	1	4
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	0	0
Apprentissage	0	0%	1	2
Salarié	1	33%	0	0
Descolarisation	0	0%	1	0
Autres	1	33%	1	0
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>		<b>4</b>	<b>6</b>

Tous les jeunes sortis au cours de l'année 2023 l'ont été avec des solutions d'hébergement et, au vue de leur statut de jeune majeur, des solutions choisis par eux-mêmes.

Chaque jeune concerné avait également un projet scolaire ou d'insertion professionnelle en cours.

Aucune sortie sèche n'est à constater sur 2023, ce qui montre la pertinence du travail éducatif accompli et la prise en compte de la suite dans un autre ailleurs pour ces jeunes.

## 4. Locaux et moyens matériels

Changement du matériel informatique : ordinateur des éducateurs et ordinateur portable du Chef de service éducatif

Travaux de peinture : rénovation de 3 chambres d'adolescents et du bureau des éducateurs

Renouvellement de mobiliers pour les chambres d'adolescents et le bureau des éducateurs

Les travaux de rénovation, le renouvellement régulier du mobilier, visent non seulement à garantir un environnement propre, confortable et sécurisé pour les adolescents mais également à ce qu'ils sentent attendus et respectés.

## 5. Perspectives 2024

- Mise en place de NEMO
- Mise en place des Plans d'Action Partagée de manière systématique
- Réflexion à mettre au travail :
  - sur les règles de vie du foyer et sur la journée type d'un éducateur
  - sur la place des jeunes majeurs
  - sur la place des apprentis
  - sur l'appartement éducatif et la studette
- Concrétisation d'un projet solidaire au Maroc en avril 2024
- La place du Foyer Le Passage au sein du Pôle
- Continuer à développer les partenariats et les inscriptions dans les dispositifs de droit commun.